

Souveraineté La Solution inc.

Consolidation de dette et interdiction à l'accès au crédit

Voici les atouts qui m'ont amené à cette proposition que j'ai écrite dans le mémoire déposé et lu le 23 février de l'année 1995 à Cowansville pour le référendum sur l'indépendance pour faire du Québec notre pays et francophone, titre du mémoire: DANS UN QUÉBEC INDÉPENDANT.

Aujourd'hui, ces compagnies n'hésitent pas pour déménager leur siège social dans un autre état qui n'a pas de plafond maximum d'intérêts sur ses cartes de crédits. Les compagnies dans un état où il y a un plafond à du 20% maximum, chargent 19.9%. Prenons pour compte que tous les émetteurs de cartes de crédits sont de l'extérieur du Québec plus précisément aux États-Unis. Nous savons tous que ce sont les compagnies de finance jadis qui étaient derrière ces émetteurs. Cette situation nous fait réaliser que beaucoup de dollars sortent de l'économie du Québec, donc une solution s'impose.

SOLUTION

Faisons une caisse pour une consolidation de dette exclusivement pour les détenteurs aux prises avec des dettes de cartes fr crédit. Les gens qui se qualifieront, seront exempts de crédit à l'exception d'un achat de maison, condo, ou toute autre habitation domiciliaire, terrain pour fin de construction pour une future maison (la leur). L'organisme financier prendra des garanties sur les propriétés existantes et futures, tant que le prêt ne sera pas remboursé.

Les avantages de cette solution.

- 1- Moins d'argent sorti hors du Québec.
- 2- Plus d'argent dans l'économie du Québec.
- 3- 50% moins d'intérêts à payer de la part du bénéficiaire.
- 4- De la dignité retrouvée de la part du bénéficiaire.
- 5- Facilité à avoir une hypothèque pour un achat de demeure compte tenu que la charge (critère des institutions prêteuses) sera plus facile à satisfaire.

Règles

- 1- À défaut de paiement, une pénalité de 10% du montant du paiement.
- 2- Le conjoint (marié ou conjoint de fait) est exempt de crédit à la même hauteur que le bénéficiaire du programme.
- 3- Après 3 paiements en souffrance dans le même temps du contrat en retard, remise à date des paiements, ouverture de la porte à toute pénalité éventuelle.

RAJOUTS

Pas de prêt pour achat de maison, condo, terrain, etc., avec comme endosseur la S.C.H.L. car le fédéral comme endosseur exige une cote payée par vous et ceci à votre 1^{er} paiement, en plus cette cote payée au fédéral ne réduit aucunement votre dette et porte des intérêts. **CETTE COTE C'EST DE L'ARGENT SORTI DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.**